




MAIRIE
DE
BÉTHISY-SAINT-PIERRE
60320

Téléphone : 03 44 39 70 32
Télécopie : 03 44 39 86 35
bethisy.st.pierre@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 21/03/2018
Reçu en préfecture le 21/03/2018
Affiché le 
ID : 060-216000687-20180320-ARR2018_0010-AI

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2212.2,
Vu le code de l'environnement, notamment l'article R 428.1,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le code de la route,
Considérant que la chasse à courre doit avoir lieu uniquement sur le domaine forestier,
Considérant que le droit de suite est dangereux sur les voies ouvertes à la circulation,
Considérant que par mesure de sécurité, afin de prévenir les dégâts qui pourraient être occasionnés et les risques encourus à la population,
Considérant les pouvoirs de police municipale dont dispose le Maire sur la prévention des atteintes et des risques afin « d'assurer le bon ordre, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique »,
Considérant les incidents ayant déjà eu lieu, sur le territoire de l'Oise constitutifs d'intrusion et violation de propriété, accompagnées de dégradations diverses, il y a lieu de réglementer la chasse à courre,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : La chasse et la chasse à courre sont interdites à proximité des secteurs urbanisés de la zone urbaine telle que définie à l'article R 123.5 du code de l'urbanisme et dans un périmètre de 100 mètres aux abords des habitations.

ARTICLE 2 : les animaux chassés ne pourront être poursuivis au –delà de la zone boisée.

ARTICLE 3 : Les chasseurs, veneurs et leur équipage ne pourront franchir le domaine public routier communal lors de ces chasses.

ARTICLE 4 : Le non-respect des articles 1 à 3 entrainera une amende de 1^{ère} classe.

ARTICLE 5 : Ampliations du présent arrêté seront transmises à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VERBERIE
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de VERBERIE
- L'Agent ASVP de la Commune de BETHISY SAINT PIERRE
- Monsieur le Préfet

Fait à BETHISY SAINT PIERRE le 20 MARS 2018.

Le Maire,
Serge CZERNIEJEWICZ

